

tre présente une motion ne pouvant faire l'objet d'un débat.

En proposant cette motion, l'honorable ministre impose au parti créditiste un temps limité de débat, sans nous donner la garantie que ce sera une journée normale. Je veux donc protester et signaler qu'il s'agit, à mon sens, d'une atteinte non seulement à mes privilèges personnels, mais à ceux de tous les autres députés de notre parti.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire également poser la question de privilège.

J'aimerais rappeler à l'honorable ministre que nous avons voté tantôt sur l'opportunité de discuter de la pollution et que personne de notre parti n'a encore eu l'occasion d'exposer son point de vue. Le ministre semble croire que tous les partis ont eu l'occasion de se faire entendre sur le sujet de la pollution et, étant donné qu'il voulait tant qu'on en parle, nous aimerions en parler nous aussi.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) désire-t-il poser une question au ministre?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil privé (M. MacEachen)? Avant de proposer une motion quelconque en vue de l'ajournement du débat, pourrait-il nous dire quand la question sera soulevée de nouveau et pleinement débattue?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, pour répondre au chef de l'opposition (M. Stanfield), je dirais que je m'engage à étudier avec les autres leaders à la Chambre les moyens qui nous permettraient de revenir sur la question plus tard. Je m'engagerais à cela et j'espère, je crois même, que nous pourrions en arriver à une conclusion satisfaisante.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pourquoi pas samedi?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé est-il prêt à assurer la Chambre que la question sera présentée lundi, étant donné son urgence?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne m'étais pas rendu compte que le ministre avait présenté la motion. Je l'avais reçue sur le bureau. Si la motion a été proposée . . .

M. Lewis: Non, elle n'a pas été proposée, monsieur l'Orateur.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, Votre Honneur a donné la parole au député du Crédit social avant que le ministre ait terminé la lecture de la motion.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ai donné la parole au député pour soulever une question de privilège. Je parlais français; le député ne m'a peut-être pas entendu.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il cherche à ajourner le débat, du fait que la Chambre est saisie du sujet en question et que d'autres députés voudraient en parler et qu'il n'a donné aucune assurance au Parti Crédit Social qu'il pourrait consacrer un jour entier à un débat, ce qui est son privilège en tant que parti représenté à la Chambre? En dépit de toutes les

[M. Fortin.]

assurances qu'il peut donner, il sait parfaitement qu'un jour entier ne peut être accordé à ce parti. Si on lui accorde deux heures aujourd'hui et autant un autre jour, ce n'est pas la même chose que de tenir un débat pendant un jour entier, alors que tous les membres de ce parti peuvent y participer et que les autres députés sont présents pour les entendre.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Compte tenu de ces faits et comme il est 5 h. 15, pourquoi le ministre n'aurait-il pas la grâce . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je terminer la question que je posais au ministre?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je me demande à quel titre le député prend la parole. Il a dit vouloir poser une question, mais c'est le ministre qui a la parole.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je pose une question au ministre.

M. l'Orateur: Je ne suis pas sûr que le député pose une question. Il me semble qu'il a déjà parlé trois ou quatre minutes, et ce qu'il a dit ne ressemble pas à une question.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je ne croyais pas avoir pris trois ou quatre minutes. J'ai essayé de m'expliquer. Le ministre dirait-il à la Chambre pourquoi il veut présenter quelque chose—une motion tendant à ajourner le débat, la guillotine, que sais-je?—plutôt que de laisser le débat suivre son cours normal, de façon qu'on puisse voter sur la motion ce soir et l'adopter à l'unanimité?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà expliqué pourquoi je présentais la motion. Je rappelle au député que nous aurions sans doute adopté la motion instantanément s'il n'avait pas insisté pour qu'il y ait un débat.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Évidemment, j'ai insisté. Il faut qu'il y ait débat complet.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. On pourrait croire que le débat est vraiment engagé. Le ministre a proposé sa motion à la Chambre et je dois maintenant la mettre aux voix. Les députés pourront envisager de nouveau la question après qu'ils auront voté sur la motion. M. MacEachen, avec l'appui de M. Sharp, propose:

Que le débat soit ajourné.

(La motion de l'honorable M. MacEachen, mise aux voix, est adoptée par 85 voix contre 49.)

• (1720)

(Vote n° 27)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Andras
Barrett
Basford
Bécharde
Beer

MM.

Blair
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan